

1/ TOURISME

Le Centre de Paris, déjà très fréquenté par les touristes français et étrangers, va connaître de nouvelles ouvertures de grands magasins et de centres d'art dans les prochaines années. Nous craignons que le phénomène de tourisme de masse déjà engagé ne finisse par tuer la vie quotidienne des habitants et commerçants qui vivront dans une sorte de parc d'attraction, avec toujours plus de locations meublées touristiques saisonnières et toujours moins de commerces de proximité et de bouche.

Quelles actions comptez-vous mener / quelles mesures comptez-vous prendre, et suivant quel calendrier, pour réguler le sur-tourisme et favoriser un tourisme durable dans le quartier des Halles ?

Pacôme Rupin :

Le problème réside moins dans le nombre de touristes qui viennent visiter Paris que dans la mauvaise organisation de leur accueil, de leur transport et de leur hébergement, ce qui crée des conflits avec ceux qui habitent ou veulent habiter dans Paris. Je refuse l'idée que nous transformions Paris Centre en musée ou en centre commercial à ciel ouvert, tout comme je refuse de faire des effets d'annonce sans lendemain sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire le nombre de touristes. En revanche, la Mairie doit donner toute sa priorité à la vie de ses habitants et doit faire en sorte que l'activité touristique soit mieux organisée.

Ainsi, la question de la vitalité de nos quartiers, de la démographie de nos arrondissements regroupés, du maillage de notre proximité (tant des commerces que des services publics) est au cœur du projet que je porte pour Paris centre.

Tout d'abord, je souhaite créer dès mon élection une société d'économie mixte à l'échelon de Paris centre, la semacentre, qui aura pour vocation d'investir avec des fonds publics et privés dans les locaux et les baux commerciaux.

Cette société devra jouer un rôle de préempteur-régulateur lors des cessions de murs dans les secteurs où la proximité se perd (je pense ici par exemple, et pour évoquer le 1^{er} arrondissement, notamment au quartier Saint-Germain-L'auxerrois). Elle devra également être un accompagnateur dans le cas classique de baux anciens aux loyers inférieurs à la valeur de marché, ce qui est le principal cas de transformation du commerce de proximité, auquel nous sommes attachés, à l'enseigne internationale (qui recherche uniquement une vitrine de communication sans avoir à se soucier de la rentabilité de son fonds de commerce).

Sur la location saisonnière, il est indispensable de mettre enfin les moyens nécessaires à l'application effective d'une réglementation qui nous permet concrètement d'endiguer les pratiques illégales qui ont vidé nos copropriétés et nos quartiers.

J'y ai beaucoup travaillé en tant que député. Comment se satisfaire que seuls 20 agents soient affectés à ce contrôle ? Comment accepter que certains élus, notamment via les conseils de quartiers, poussent à la délation de leurs voisins ? La puissance publique a les instruments pour mettre un terme aux abus, il lui suffit juste d'y consacrer les moyens. C'est ainsi que je créerai en tant que maire de Paris centre une brigade spécifique à notre secteur qui luttera contre les locations saisonnières illégales, c'est-à-dire pour celles et ceux qui

louent un autre bien immobilier que leur résidence principale en-deçà de 120 jours. Baisser le nombre de nuitées pour ceux qui respectent la loi n'est pas le combat. Si nous ne réussissons pas à contrôler, quel en sera l'effet ? Et cela ne remettra aucunement des logements sur le marché puisqu'il s'agit de résidence principale et parce que cette possibilité permet justement, par des revenus complémentaires, à de nombreux habitants de rester dans le cœur de Paris. Il faut enfin utiliser les ressources de l'intelligence artificielle pour que soient repérées et retirées les annonces qui ne respectent pas les obligations légales.

Il convient aussi d'interdire l'accès à Paris aux cars de tourisme. Comment accepter que notre secteur soit continuellement encombré de cars en stationnement, moteur allumé (je pense notamment à l'avenue de l'opéra, à la place André Malraux, à la rue du 4 septembre, à la place du Châtelet...) ? Comment accepter que chacun d'entre nous fasse l'effort, via notamment les vignettes crit'air, de la réduction de l'impact environnemental de son véhicule et que ces bus y dérogent ? La place de ces bus n'est plus dans Paris. L'accès doit se faire par des véhicules propres, d'un calibre bien moindre, en adéquation avec la topographie de nos quartiers. Nous accompagnerons les tours opérateurs dans cette transition. Paris Centre doit rester attractif mais doit être respecté.

2/ SÉCURITÉ

Les problèmes de sécurité sont réels en particulier aux Halles et sur la zone du Louvre, de jour comme de nuit, en surface comme en souterrain. Pickpockets et individus agressifs gâchent notre quotidien comme ceux des usagers et des « passants ».

Quelles actions comptez-vous mener / quelles mesures comptez-vous prendre, et suivant quel calendrier, pour améliorer rapidement et durablement la sécurité dans le quartier des Halles ?

Pacôme Rupin :

Benjamin Griveaux et moi-même sommes ceux qui, bien avant le début de cette campagne municipale, avons plaidé pour une véritable police municipale formée et armée. Il est indispensable que la police nationale puisse se concentrer sur les missions délictuelles et criminelles de première importance, et qu'une police municipale, pilotée par le maire de secteur, puisse enfin lutter efficacement contre toutes les formes d'incivilités et toutes les formes de discriminations. Je plaide pour que soit mis en place un référent par quartier en lien direct avec les patrouilles pour qu'elles puissent être là où le territoire l'impose. Le jardin des Halles n'est pas suffisamment sécurisé. La place des Innocents pose quasi quotidiennement des problèmes d'occupation du domaine public. Il convient de faire du maillage territorial pour que nous puissions répondre à chaque problématique, dans leur diversité, rue par rue. Le jardin des Halles doit faire l'objet d'un plan dédié avec des objectifs définis autour d'une entité unique rassemblant élus, police nationale, police municipale, conseiller de quartier et forum. Ce plan devra évidemment tenir compte de la saisonnalité de la fréquentation du jardin pour toujours mieux être adapté aux besoins.

Je veux aussi l'installation d'une antenne de cette police municipale dans chaque Mairie d'arrondissement, pour permettre une action et un service de proximité au bénéfice des habitants.

3/ PROPRETÉ

Le quartier des Halles, fréquenté par des centaines de milliers de personnes chaque jour, se transforme en zone de dépôts d'ordures. A cela s'ajoutent les milliers de rats qui ont élu domicile en surface et surgissent à tout moment, y compris dans les jardins pour enfants.

Quelles actions comptez-vous mener / quelles mesures comptez-vous prendre, et suivant quel calendrier, pour renforcer l'efficacité de la lutte contre la saleté dans le quartier des Halles ?

Pacôme Rupin :

Comme vous le savez peut-être, nous nous sommes engagés avec Benjamin Griveaux à décentraliser les pouvoirs de propreté au maire de secteur. En effet, qui mieux que le maire de secteur est en capacité de savoir là où les besoins se trouvent ? Le plan de propreté doit être établi en concertation avec les habitants et il doit en être rendu compte annuellement. Il n'est plus possible que le nettoyage et la collecte soient décorrélés des besoins du terrain et donc de la population effective et non théorique des Halles. De la même manière, ils se doivent d'être cadencés en fonction des saisons. Les besoins ne sont évidemment pas les mêmes un mardi de novembre et un samedi de juin ! Pour qu'il soit pleinement respecté, la police municipale devra concentrer son pouvoir de verbalisation sur les objectifs fixés par le plan de propreté. Il faut y mettre les moyens et s'assurer qu'ils seront respectés. Les poubelles du secteur du jardin doivent toutes, et en urgence, être remplacées au profit de corbeilles dans lesquelles les rats ne peuvent plus s'introduire. S'agissant de ces derniers, il m'apparaît primordial de dédier une action spécifique pour lutter contre la prolifération de ces nuisibles toujours plus nombreux et de moins en moins effrayés.

Je veux aussi moderniser le matériel de nettoyage et remobiliser les agents grâce à la décentralisation des moyens et des services sous la responsabilité des élus d'arrondissement.

Il m'apparaît par ailleurs utile d'opérer un zonage prioritaire intégrant les zones touristiques et quartiers de grande affluence (Halles, Beaubourg, Marais, Berges de Seine, etc.) et de renforcer notamment les plages horaires de balayage et lavage des rues :

- jusqu'à 20h en hiver ;

- jusqu'à 23h l'été.

Doubler les effectifs lors des périodes de vacances scolaires ainsi que l'été et augmenter le nombre de passages le week-end pourraient également constituer des leviers pour répondre au mieux à l'évolution du niveau de dégradation de nos rues.

Je plaide, enfin, pour une collecte dédiée aux commerçants qu'il faut sensibiliser pour éviter d'attirer les nuisibles.

4/ NUISANCES SONORES

Des concerts sauvages faits par des individus équipés de sonos puissantes troublent les jours et nuits des riverains et commerçants. A cela s'ajoutent des animations commerciales de professionnels - magasins, bars, restaurants ... - qui perturbent le minimum de repos requis par les habitants.

Quelles actions comptez-vous mener / quelles mesures comptez-vous prendre, et suivant quel calendrier, pour améliorer la lutte contre les nuisances sonores générées par les professionnels et les particuliers dans le quartier des Halles ?

Pacôme Rupin :

Les nuisances professionnelles sont un sujet sur lequel j'ai beaucoup travaillé en tant qu'adjoint du 4^{ème} arrondissement, et comme député.

Je me suis déjà exprimé sur ce point, mais je veux ici rappeler que je suis évidemment contre et me suis opposé à l'amendement sur l'antériorité, présenté à l'assemblée, et ne permettant pas à des nouveaux occupants de faire valoir leurs droits lorsqu'ils sont importunés par des nuisances sonores.

J'ai au contraire, dans le cadre de la loi Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique, fait adopter un amendement visant au contraire à simplifier la procédure de sanction à l'encontre des débits de boissons qui se trouvent en infraction.

Si la grande majorité des établissements à débits de boissons respecte leur voisinage, une minorité attente au quotidien d'habitants, ce qui n'est absolument pas acceptable.

Si la médiation de bonne intelligence n'aboutit pas avec les gérants concernés, je plaide pour une absolue fermeté et pour faire respecter le droit des habitants à vivre normalement, lequel est tout sauf incompatible avec la liberté d'entreprendre.

Sur le Jardin des Halles, je n'autoriserai aucune manifestation (comme cela a été le cas avec la « Fan zone » pour la coupe du monde de foot féminine 2019).

Ce jardin doit rester un espace de respiration pour le centre de Paris.

Pour les activités sous la Canopée, il conviendrait de procéder

- A l'élaboration d'une charte de qualité en partenariat avec les associations de riverains ;

- A la création d'un comité des événements/ animation (associations-prestataires-élus) qui aura la charge de les valider et d'en communiquer les résultats aux habitants.

S'agissant du kiosque, la police municipale aura en charge de verbaliser les contrevenants lorsque des nuisances sonores excessives seront rencontrées.

5/ PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

La zone piétonne des Halles est dangereuse pour les piétons depuis que les entrées et les sorties ne sont plus ni fermées ni contrôlées, laissant l'entrée libre à tous les véhicules. Il s'agit là d'une véritable mise en danger des piétons : ils baissent leur vigilance dans une zone dite "piétonne" et sont privés de trottoirs où trouver refuge alors même que perdurent les circulations intempestives. Par ailleurs, l'irruption anarchique des engins de déplacement personnel (EDP) dans l'espace public compromet la sécurité de tous les usagers, à commencer par les plus vulnérables que sont les piétons.

Quelles actions comptez-vous mener / quelles mesures comptez-vous prendre, et suivant quel calendrier, pour pacifier le partage de l'espace public et prioriser la sécurité du piéton, usager le plus vulnérable, dans le quartier des Halles ?

Pacôme Rupin :

Il est absolument essentiel, à l'heure où des nouvelles mobilités se développent, de remettre de l'ordre dans l'espace public et de mieux le partager entre toutes celles-ci.

Le piéton est ma priorité.

Il faut sanctuariser et multiplier les trajets, élargir les trottoirs et évidemment sécuriser les déplacements. Commencer par faire respecter la plus écologique (et agréable) des mobilités m'apparaît être d'une évidence totale. Il est une chose de se prévaloir d'être du côté des piétons, il en est une autre que d'agir concrètement et quotidiennement pour eux. Nous avons une opportunité historique : la réunion des trois plateaux piétons du quartier (Montorgueil, Halles, Beaubourg) en fait la plus grande zone piétonne d'Europe. Il convient donc de profiter de cette opportunité pour en unifier le fonctionnement, les règles d'accès, mais aussi les heures et modalités de livraison. Les bornes aux accès du périmètre piéton m'apparaissent être l'une des solutions efficaces, avec la vidéo verbalisation.

6/ MENDICITÉ FORCÉE DES ENFANTS

Depuis plus de 10 ans, des familles font la manche dans la rue avec parfois des enfants en très bas âge. Cette mendicité forcée est une situation choquante que nous avons dénoncée maintes fois auprès des différents pouvoirs publics compétents ou concernés.

Quelles actions comptez-vous mener / quelles mesures comptez-vous prendre, et suivant quel calendrier, pour mettre un terme à la mendicité forcée des enfants en bas âge dans le quartier des Halles ?

Pacôme Rupin :

La situation de la mendicité de rue et plus particulièrement de celle forcée des enfants sur le plateau des Halles est inacceptable. Personne ne peut accepter ni tolérer ces situations d'extrême précarité.

La question de la mendicité forcée en appelle deux autres : celles de l'hébergement d'urgence et celle du respect de la loi. Benjamin Griveaux souhaite mettre un terme aux renvois de responsabilités entre les acteurs sur ce sujet. Ces renvois ne sont pas la hauteur de la gravité du problème auquel Paris et les grandes villes sont confrontés. C'est ainsi qu'il a proposé qu'à titre expérimental, la compétence en matière d'hébergement d'urgence soit confiée au maire de Paris en récupérant le financement actuel par l'Etat. Il convient encore une fois en la matière d'être au plus près du terrain pour mieux répondre aux problématiques spécifiques liées à certains quartiers ou arrondissements. La police nationale doit par ailleurs être pleinement libérée des missions des incivilités du quotidien pour pouvoir mettre tous les moyens dont elle dispose pour démanteler dans les meilleurs délais et de manière pérenne ces « trafics d'humanité ». Enfin, et s'agissant de l'hébergement d'urgence de manière plus générale, je veux conserver dans chaque mairie d'arrondissement des lieux à disposition pour accueillir chaque hiver, dans le cadre du plan grand froid, celles et ceux de nos concitoyens qui vivent dans nos rues. Les conseils de quartiers, via un référent dédié à lutter contre toutes les solitudes, doivent aussi être le lieu de proximité pour les accompagner. C'est aussi la raison pour laquelle il ne faut pas remettre en cause leurs périmètres actuels.

7/ CHANGEMENT CLIMATIQUE

Paris connaît depuis plusieurs années des canicules à répétition qui seraient liées au changement climatique. Ces périodes de canicules exacerbent notamment deux problématiques locales : le manque de fontaines à boire dans le quartier et la nuisance résultant de la réverbération du toit de la Canopée sur les appartements du 112-118 rue Rambuteau dont l'isolation thermique n'est pas satisfaisante.

Quelles actions comptez-vous mener / quelles mesures comptez-vous prendre, et suivant quel calendrier, pour contribuer à adapter le quartier des Halles aux effets du changement climatique ?

Pacôme Rupin :

J'ai pour engagement très concret de faire baisser le bilan carbone de Paris Centre de 10 % en deux ans au travers d'une nouvelle politique de tri sélectif, d'une agence du logement dans la mairie du 2^{ème} qui accompagnera les copropriétés dans la rénovation thermique des immeubles du secteur et d'un portail unique permettant à chacun de mesurer son propre bilan carbone et d'être mis en relation avec un mentor pour améliorer ce dernier s'il le désire.

Je souhaite également construire un « réseau végétalisé » pour faire respirer notre ville en cas de canicule, et arrêter avec le saupoudrage. Je veux débitumer et végétaliser 10 places dans Paris Centre ainsi qu'une partie des larges trottoirs des boulevards, connectés aux espaces verts par des « rues-jardins ».

Les abords du plateau piéton des halles dont la rénovation de la voirie n'est toujours pas achevée pourraient aisément se prêter à la mise en place de zones débitumées et végétalisées.

Je veux éviter les reports de circulation dans les petites rues en modifiant le plan de circulation en concertation avec les habitants concernés, rendre piétons les quartiers dont la topographie et les caractéristiques le permettent et organiser comme je vous l'indiquais une collecte des déchets à transformer dédiée aux commerçants.

Je crois à une écologie quotidienne, constructive et de bon sens... pas aux grandes incantations souvent punitives et inefficaces.

Concernant la nuisance résultant de la réverbération du toit de la Canopée sur les appartements du 112-118 rue Rambuteau, je demanderai une étude technique pour en comprendre les raisons et trouver une solution à cette nuisance en y associant étroitement les riverains (participation au comité de pilotage technique).